

4. Les mères des baby-boomers : une socialisation durant l'entre-deux-guerres

“Of course, individuals are encouraged or discouraged along certain pathways, or into or out certain contexts, via socialization processes. This seems especially true during the early years, as children, adolescents, and young adults receive multiple messages about what they should be working on, and toward, in life” (Settersten, 2002, p. 28).

4.1 La socialisation : enjeux en contexte

La Grande Guerre a été marquée par un bouleversement des rôles traditionnels participant à la fois à créer des allégories masculines dévirilisées⁵² et des figures féminines émancipées par leurs prises de position dans l'espace public où elles ont remplacé les hommes mobilisés (Thébaud, 1992b). Au lendemain du conflit, les préoccupations se sont concentrées sur la reconstruction et le repeuplement des nations en vue d'un retour à une certaine stabilité, qui s'est traduite par un repli conservateur. L'émancipation féminine « supposée » est ainsi avortée par une très forte revalorisation de la cellule familiale, qui sera d'autant plus légitimée durant les années 1930 avec la crise économique et la montée du fascisme. Le contexte européen de l'entre-deux-guerres se définit donc par un climat socioéconomique et politique sous tension et des mesures visant à replacer et asseoir les hommes au centre de l'espace public pour parer aux incertitudes. En bref, un « retour à l'ordre » (Schoeni, 2012) est promulgué dans les sociétés européennes. La Suisse, bien qu'épargnée par le conflit, a suivi les mêmes évolutions de par sa position géographique centrale et en raison de la mobilisation masculine aux frontières. Face à la crise de la virilité issue de la Grande Guerre (Audouin-Rouzeau, 2011), aux mouvements

52 L'idéal de force et de bravoure associé au guerrier a en effet été mis à mal par le retour du champ de bataille de soldats invalides, mutilés et dont les séquelles post-traumatiques étaient rapprochées de l'hystérie féminine (Audouin-Rouzeau, 2011).

sociaux qui ont notamment conduit à la Grève générale de 1918 en Suisse et à l'option prise par de plus en plus de couples de faire moins d'enfants menant à une dénatalité de plus en plus évidente (Schumacher, 2010; Praz, 2005), une sorte de désarroi s'est emparé des élites. A partir des années 1920, le contexte suisse est lui aussi marqué par un repli conservateur très marqué afin de lutter contre les bouleversements sociopolitiques et la « décadence des mœurs » (Praz, 2005). Ces configurations sociétales se sont répercutées sur les trajectoires de vie des membres des générations nées à cette époque, qui en ont été imprégnées à travers divers canaux que nous discuterons dans ce chapitre.

La socialisation s'envisage comme un processus continu opérant tout au long de la vie des individus (Darmon, 2010; Settersten, 2002). Toutefois, au cours de ce processus, l'enfance et l'adolescence apparaissent comme des périodes particulièrement importantes. Les relations émotionnelles entretenues avec les parents font de la famille une instance de socialisation et de contrôle primordiale (Darmon, 2010). Les travaux de Pierre Bourdieu évoquent notamment l'hystérésis de l'habitus (Jourdain & Naulin, 2011) acquis lors de cette socialisation familiale pour indiquer le caractère durable et résistant des dispositions intériorisées lors des premiers contacts sociaux, qui jouent ensuite un rôle de filtre dans l'appréhension du monde social. Cependant, durant cette période, les agents socialisateurs ne se limitent pas à la famille ; divers canaux jouent ce rôle, créant par ce biais un « homme pluriel » (Lahire, 1998) qui incorpore une diversité de dispositions, à activer ou non en fonction des situations. Darmon (2010, p. 60), reprenant les termes de Lahire, définit donc la jeunesse sous une « quadruple contrainte » représentée par la famille, l'école, les pairs et l'industrie culturelle. Ces quatre instances pouvant à la fois se renforcer mutuellement ou, au contraire, générer des dispositions concurrentes, les jeunes peuvent développer des pratiques aux légitimités congruentes ou divergentes. Le fait que la socialisation survienne dès le début de l'existence lui confère « une influence sensible sur la manière dont est vécue la transition à l'âge adulte et donc, plus globalement, sur le parcours de vie » (Sapin et al., 2014, p. 70).

Les parents des baby-boomers, nés entre 1910 et 1941, ont vécu leur jeunesse, ou du moins une partie de leur enfance, durant cette période marquée par un repli conservateur généralisé. Ce dernier s'est traduit par une convergence des discours institutionnels qui exaltaient la maternité et la division traditionnelle des rôles entre les sexes. Pour bien comprendre

les normes et les valeurs véhiculées par les élites de cette période, il est nécessaire de revenir au siècle précédent.

L'industrialisation progressive du 19^e siècle a participé à l'instauration d'une séparation entre vie privée et vie professionnelle en faisant sortir peu à peu le travail de la sphère domestique (Prost, 1987). Deux mondes complémentaires et hiérarchisés se trouvent alors incarnés. La vie domestique représentant la tendresse, les sentiments, la sécurité et l'épanouissement personnel doit compenser la pénibilité, la concurrence et la dureté éprouvées dans la sphère économique (Jobin, 1995). Chacun de ces mondes aux responsabilités, fonctions et devoirs spécifiques est personifié par un sexe différent : l'époux pourvoyeur de fonds et la mère au foyer.

Cette distinction entre vies privée et publique, déjà à l'œuvre dans l'organisation bourgeoise de la famille depuis le 18^e siècle, s'est peu à peu répandue dans toutes les couches de la société durant le 19^e siècle. Les classes moyennes l'adoptèrent en premier dans un souci de se distinguer des classes populaires. La femme au foyer devint alors un signe de réussite et de prospérité, développant de fait la stigmatisation du travail féminin (Jobin, 1995). Les élites bourgeoises mirent en place les conditions de la réalisation de ce modèle dans les familles ouvrières en améliorant les conditions de logements et en différenciant les salaires masculins et féminins (Segalen, 1981). Ce processus d'acculturation culminera durant l'entre-deux-guerres lorsque la femme au foyer devint l'idéal des ouvriers les plus qualifiés, voire même du « militant ouvrier type » (B. Studer, 1997, p. 81).

Le partage sexué entre les sphères féminine et masculine est justifié par les discours naturalistes des élites depuis le 18^e siècle. Ils attribuent aux femmes et aux hommes des qualités « naturellement » différentes. De la fonction maternelle dérive ainsi des traits considérés comme typiquement féminins, tels que le dévouement, la fragilité, la douceur ou encore l'émotivité, alors que l'homme se voit attribuer la force, l'intelligence et la rationalité (Jobin, 1995). Ces natures différentes, entérinées par les écrits médicaux et scientifiques de l'époque, prédestinent ainsi les hommes et les femmes à jouer un rôle distinct dans la famille et, par extension, dans la société. La bonne gestion du ménage familial découle ainsi d'un impératif de lutte contre les fléaux sociaux (De Luca Barrusse, 2013). En effet, une bonne hygiène ménagère est vue comme permettant de réfréner la mortalité infantile et la prolifération de maladies telles que la tuberculose. En outre, un foyer bien tenu et accueillant participe à l'endiguement

de l'alcoolisme en incitant l'époux à préférer rentrer chez lui plutôt que dépenser les économies du ménage au café ou au cabaret. Enfin, la présence des mères à la maison est souhaitée pour pouvoir mieux s'occuper des enfants et ainsi éviter que les générations futures tombent dans la délinquance (Schibler, 2008; Heller, 1979). La femme en tant qu'épouse, mère et ménagère exemplaire joue donc un rôle de gardienne des mœurs. De l'harmonie de son logis dépend l'équilibre de la société toute entière.

Cette organisation sexuée de la société, motivée par la vision de la maternité comme garante de l'ordre social, trouve un nouvel essor au début du 20^e siècle et est au cœur du repli conservateur observé durant l'entre-deux-guerres. Le rôle domestique de la femme se diffuse massivement et devient même une revendication politique (Bonvalet, 2015), tantôt pour défendre de nouveaux droits pour les femmes (discours féministes pour l'éducation des filles), tantôt pour s'opposer à ce qui est considéré comme une menace pour l'ordre social (l'emploi des femmes). Ainsi, l'allégorie de l'épouse-mère-ménagère est véhiculée dans les discours agrégés des revendications féministes, de l'école, de l'Église, des politiques, des mouvements de jeunesse et de la culture de masse, qui résonnent durant l'enfance et la jeunesse des parents des baby-boomers et se cristallisent dans les législations en vigueur.

Tout en identifiant et en explicitant de quelle façon ces canaux d'influence ont véhiculé des messages correspondant aux idéaux familialistes de l'époque, ce chapitre interroge l'influence réelle des discours sur la jeunesse. En effet, la simple mise en contact avec une instance socialisatrice n'implique pas nécessairement une incorporation systématique de dispositions particulières par l'individu (Lahire, 1995). Par ailleurs, la congruence apparente des normes véhiculées par les différents agents socialisateurs durant cette période ne doit pas occulter la variabilité intrinsèque à tout processus de socialisation, qui n'aboutit pas aux mêmes effets sur toutes les personnes (Settersten, 2002). Parallèlement au recours à la littérature secondaire, les témoignages recueillis dans le volet qualitatif « Comprendre le baby-boom en Suisse : une enquête qualitative » (voir chapitre 2) nous permet d'illustrer comment la mémoire des pratiques vécues reflète les discours présents dans la société à l'époque, mais aussi de vérifier leur influence plus ou moins marquée sur les répondantes. Il s'agit d'évaluer si les normes dominantes ont réellement imprégné les individus, auquel cas elles ont pu influencer sur les trajectoires individuelles, ou si elles se sont cantonnées aux discours officiels, ne touchant ainsi

que superficiellement ou pas du tout les jeunes gens de l'époque. Pour mener une telle démarche critique, nous passons successivement en revue les différentes instances de socialisation auxquelles les femmes ont été confrontées de façon concomitante durant leur enfance et leur jeunesse. En suivant le parcours de vie de l'enfance jusqu'à l'orée de l'âge adulte, nous débutons par l'institution familiale puis nous élargirons progressivement l'analyse aux différents champs de socialisation en évoquant successivement l'école, la religion, les mouvements de jeunesse et la culture de masse. Nous considérerons ensuite les cadres plus généraux des discours politiques et de la législation.

4.2 « Kinder, Küche, Kirche » : éducation et socialisation genrées

4.2.1 *La famille et l'enfance*

Durant l'entre-deux-guerres, les solidarités familiales palliaient les difficultés économiques et les lacunes des politiques sociales. Hormis celles issues de familles bourgeoises, l'ensemble des répondantes évoque à ce titre une enfance marquée par l'aide au ménage, l'entraide et la solidarité entre les membres de la famille. Leur quotidien était rythmé par la réalisation de tâches ménagères et, dans les milieux paysans, les vacances scolaires étaient dédiées à la participation aux travaux de la ferme tenue par les parents ou par un membre plus éloigné de la famille. Parallèlement à ce devoir de sollicitude envers la communauté familiale qui entourait leur enfance, les répondantes évoquent également la sévérité de leurs parents. « Ce n'était jamais méchant ou quoi que ce soit, c'était tout simplement sévère. Il fallait obéir, il fallait faire ce que les parents disaient » (Elisabeth, 1930, 2 enfants). L'ordre, la discipline et le respect des aînés étaient au cœur de l'éducation familiale, à une époque où la dureté du contexte sociohistorique se répercutait parfois sur l'éducation des enfants, comme l'ont également relevé Bonvalet, Clément et Ogg (2011) dans le contexte français :

« Les parents n'avaient à cette époque pas trop de temps pour nous, c'était l'époque de la guerre, n'est-ce pas, nous avons donc été éduqués très sévèrement.

Mais justement des parents genre comme...comme aujourd'hui d'enlacer les enfants et comme ça, quelque chose de comme ça ne se faisait pas du tout à cette époque » (Ursula, 1936, 3 enfants).

Cependant, si ces valeurs transmises par les parents étaient globalement identiques pour tous les membres de la fratrie, il en était autrement pour les rôles assignés à chacun. Filles et garçons ne remplissaient souvent pas les mêmes fonctions. Dans les familles nombreuses, les filles s'occupaient généralement de leurs frères et sœurs cadets. Carla, deuxième enfant d'une fratrie de treize, évoque les responsabilités qui lui incombaient durant son enfance et sa jeunesse :

« Moi je n'ai jamais été une gamine libre de jouer... Ce n'est pas que je n'ai jamais joué. Mais je n'avais pas le droit de jouer librement et sans penser comme les autres enfants. Parce que je devais toujours m'occuper de mes petits frères, je ne sais pas. Quand j'ai commencé à fréquenter l'école il y avait toujours un nouveau-né, je devais faire mes devoirs et en même temps bercer le petit avec le pied [...]. Donc j'ai eu beaucoup de responsabilités déjà quand j'étais petite » (Carla, 1925, 5 enfants).

Ruth qui a grandi dans une famille bernoise très pauvre, dont les deux parents travaillaient (le père était jardinier et la mère ouvrière non qualifiée dans une usine) pour subvenir aux besoins de leurs cinq enfants, se remémore également l'ampleur des tâches ménagères qui lui étaient déléguées ainsi qu'à ses sœurs :

« Donc on a tout fait. Avant d'aller à l'école...on devait faire les lits, faire la vaisselle, oui tout...éplucher des légumes dont on avait besoin... et une des sœurs sortait toujours un peu plus tôt de l'école pour cuisiner à la maison » (Ruth, 1928, 5 enfants).

Cette responsabilisation des filles envers les devoirs familiaux est également constatée par Anne-Françoise Praz (2005), qui montre que face au décès ou à la maladie d'un parent, la scolarisation des filles était raccourcie afin qu'elles puissent jouer un rôle d'assurance dans la famille. Le témoignage de Carmen est particulièrement éloquent à ce propos. Lorsque sa mère tombe gravement malade après le décès de son père, c'est elle qui reste à la maison pour s'en occuper car son frère est en formation dans une autre ville du pays :

« Tout le poids était sur moi, parce que mon frère, qui était très loin venait tous les quinze jours, et après il s'est marié et il est resté à Berne, et moi j'étais avec maman » (Carmen, 1931, 3 enfants).

La socialisation familiale a donc bien été un puissant vecteur de différenciation de genre (Darmon, 2010) en amenant les filles à remplir des fonctions ménagères et maternelles depuis leur enfance. Mais à cette distinction entre les sexes s'ajoutait parfois une différence entre les rangs de naissances, héritée en partie de l'organisation familiale des siècles précédents (Segalen, 1981) ; notamment des stratégies mises en place pour faire face à la dureté du système familial nucléaire (Oris & Ochiai, 2002). Dans certaines familles, la fille aînée était destinée à rester célibataire pour s'occuper du foyer parental. « Elle devait rester la vieille fille de la famille. Dans la maison de mon grand-père aussi, G. était restée pour être la tante de tous les neveux, vous voyez ? ». Alors que « le fils aîné devait étudier, étudier et rien d'autre. C'était ainsi à l'époque : l'homme devait entretenir la famille. Et la femme devait s'occuper des tâches domestiques » (Carla, 1925, 5 enfants).

Dans cette perspective d'éducation sexuée, l'instruction des jeunes filles n'était bien souvent pas envisagée par les parents comme un moyen d'accéder à un emploi. En effet, dans les milieux modestes, la formation, source de potentielle ascension sociale, était d'abord celle des garçons : « Chez nous c'était les garçons qui faisaient des apprentissages mais pas les filles », témoigne Hélène, issue d'une famille d'ouvriers valaisanne (Hélène, 1935, 2 enfants). Pour ces catégories socioéconomiques, investir dans l'instruction de leurs filles était inutile car le destin naturel de celles-ci était le mariage et le foyer : « Mon Papa disait toujours, les filles elles n'ont pas besoin...d'apprendre un métier non plus parce qu'après elles se marient. C'était la..., c'était de l'époque quoi ». (Rosa, 1929, 2 enfants).

Comme déjà évoqué, le caractère élémentaire de la socialisation familiale lui confère un pouvoir de contrôle social important (Darmon, 2010) et les parents jouent en quelque sorte un rôle de filtre entre la société et les enfants. Cependant, les différentes instances socialisatrices que les enfants sont amenés à rencontrer au fil du temps ont un effet qui ne se cantonne pas aux jeunes gens mais participe également au processus continu de socialisation des générations précédentes (Settersten, 2002). Les parents sont donc « socialisateurs » et eux-mêmes « socialisés » au travail pédagogique de socialisation » (Darmon, 2010, p. 55). Au début du 20^e siècle,

tous les parents n'étaient par exemple pas enclins à envoyer leurs enfants à l'école, car cette dernière s'instituait comme une entrave au rôle économique indispensable joué par l'enfant dans certains ménages. Les discours des pédagogues et des autorités démontrant les bienfaits de l'institution scolaire et accusant d'égoïsme les parents récalcitrants ont ainsi été nécessaires pour que la scolarité primaire obligatoire des enfants soit progressivement respectée (Praz, 2005).

Les parents n'éduquent donc pas leurs enfants comme ils le souhaitent (Darmon, 2010) et ont tendance à répercuter les incitations du contexte sociohistorique à l'intérieur du cercle familial (Elder, 1999 [1974]). Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les valeurs transmises dans les familles des répondantes de notre échantillon aient été en adéquation avec celles qui dominaient dans la société de l'époque.

4.2.2 L'instruction des jeunes filles : Décliner un projet éducatif au féminin

Afin de comprendre les objectifs et la forme que revêtait l'éducation des filles en Suisse durant la première partie du 20^e siècle, il est essentiel de revenir rapidement sur les revendications féministes de cette même période, qui ont fait de l'éducation féminine une priorité.

La scène féministe de la première moitié du 20^e siècle a été marquée par une diversité idéologique, politique et confessionnelle qui empêchait l'existence d'une organisation faîtière des différentes associations (CFQF, 2001). Martine Chaponnière (1992) identifie quatre écoles de pensées caractérisant le mouvement féministe de cette époque : le féminisme moral, pédagogique, syndical et suffragiste. Les deux premiers avaient des visées philanthropiques et humanitaires, le troisième luttait pour l'amélioration des conditions de travail des femmes ainsi que leur représentation dans les syndicats, et le quatrième s'engageait pour l'obtention des droits politiques féminins. Les associations composant ce premier mouvement féministe⁵³ étaient, pour la plupart, le produit de femmes bourgeoises qui avaient été socialisées dans un milieu où la femme était assignée au foyer.

53 Par opposition au nouveau mouvement féministe qui s'est développé à partir des années 1960 pour revendiquer le suffrage féminin de façon beaucoup plus radicale et qui envisage les rapports entre les sexes de façon égalitaire (CFQF, 2001).

Toutefois, malgré la polysémie que manifestait l'engagement des associations féminines, il comportait deux points communs importants : une conception dualiste des rapports de sexes et l'éducation des jeunes filles en tant que moteur du changement.

La volonté de changement partagée par la majorité de ce premier mouvement féministe n'incluait en effet pas la remise en cause de l'ordre dit naturel des rôles sexués. Les associations reconnaissaient l'existence de qualités féminines différentes des qualités masculines (CFQF, 2001). Selon elles, la maternité imposait aux femmes le devoir de s'assurer du bien-être familial et par extension de jouer un rôle pacificateur dans la société. Cette sollicitude envers les autres constituait le fer de lance des revendications féministes. Le mouvement s'est ainsi engagé pour la reconnaissance d'une complémentarité *non-hiérarchisée* entre les sexes, jugée bénéfique pour la paix et le progrès social (Chaponnière, 1992). Cependant, les qualités féminines « innées » étaient estimées insuffisantes en elles-mêmes pour que les femmes accomplissent leur « mission sociale ». Dans cette optique, l'éducation était nécessaire pour « permettre aux femmes de cultiver leurs qualités naturelles, de les transformer en compétences, ou encore d'acquérir un savoir dont elles ont été exclues jusqu'alors » (Chaponnière, 1992, p. 43). Elle était vue comme la condition pour que la femme puisse remplir convenablement son rôle de bonne épouse, de bonne mère, de bonne citoyenne ou encore de bonne travailleuse en fonction des revendications des quatre mouvements.

L'accomplissement de leur rôle social, rendu possible par la mise en valeur et le développement de leurs qualités propres, était supposé provoquer *in fine* l'acceptation par la société (sous-entendu masculine) des revendications des femmes⁵⁴. La stratégie de ce premier mouvement féministe était donc de donner les moyens aux femmes, par une éducation morale et ménagère, de remplir de façon exemplaire le rôle qu'on leur avait assigné, afin de mériter les droits politiques. Il s'agissait alors d'une question de justice que de reconnaître aux femmes, ainsi devenues exemplaires, le droit de vote et d'éligibilité (Chaponnière, 1992).

54 Seules les féministes suffragistes, dont Emilie Gourd faisait figure de proue, ont orienté leurs revendications pour que l'acquisition du suffrage féminin passe avant l'éducation. Cependant, ce courant est resté minoritaire sur la scène féministe de l'époque.

Malgré la division du mouvement, cette stratégie « du mérite » marqua les revendications et les luttes menées durant la première moitié du 20^e siècle et a largement influé sur les différentes réformes scolaires en cours durant cette période (Forster, 2008), tant « l'action féministe s'identifie à une action éducative » (Chaponnière, 1992, p. 195).

Bien que chaque canton soit souverain en matière d'instruction, ce qui implique une variation des systèmes et des contenus scolaires, les débats et les enjeux qui ont entouré l'instruction féminine durant la première moitié du 20^e siècle se sont ainsi accordés sur un point : veiller au respect de l'ordre naturel des sexes (Praz, 2006).

En 1874, l'enseignement primaire gratuit et obligatoire est inscrit dans la Constitution fédérale et a entraîné deux questionnements pédagogiques importants qui ont contribué à modeler l'organisation du système scolaire tel qu'il sera conçu durant l'entre-deux-guerres. En premier lieu, la question de la coéducation était fortement débattue. Les milieux catholiques y étaient fermement opposés. Les capacités intellectuelles et les destinées « naturellement » divergentes entre les deux sexes justifiaient à leurs yeux une instruction distincte des filles et des garçons. La mixité dans les classes était perçue comme allant contre la volonté divine et représentait, en outre, une menace pour les bonnes mœurs (CFQF, 2001). Certains pédagogues étaient en revanche en faveur de la mixité de l'enseignement. Selon eux, elle pouvait être favorable au développement de chacun en habituant les garçons à commander et les filles au dévouement (Schibler, 2008). Quels que soient les arguments avancés, l'objectif principal de l'éducation était bien d'inculquer la dualité naturelle des rôles féminin et masculin.

Dans cette même lecture sexuée de la société, le second débat entourant l'éducation des filles consistait en de nombreuses revendications pour un enseignement ménager conçu exclusivement pour elles (Head-König & Mottu-Weber, 1999). Avec l'industrialisation, la transmission des savoirs ménagers de mères en filles se serait perdue (les femmes étant occupées dans les fabriques) et la bourgeoisie souffrait d'un manque de domestiques (les femmes préférant les emplois dans les usines) (Baubonne, 2009; Schibler, 2008; Barras, 1994; Chaponnière, 1992). De nombreux partisans, dont les associations féminines, se sont alors engagés dès le 19^e siècle pour l'instauration d'un enseignement ménager. La Société d'utilité publique des femmes suisses, qui fut ensuite rejointe par de nombreuses associations féminines, a ainsi milité dès sa création (en 1888) pour le rendre obligatoire durant la scolarité primaire et pour encourager

L'ouverture d'écoles ménagères professionnelles au niveau secondaire (Forster, 2008). L'objectif était que toute femme puisse recevoir des cours théoriques et pratiques nécessaires à la bonne tenue d'un foyer. Pour ses défenseurs, l'enseignement ménager devait en effet s'adresser aux femmes de tous les milieux puisque leur propension au dévouement aux autres était universelle et qu'à ce titre, elles seraient toutes appelées à devenir maîtresse de maison (Head-König & Mottu-Weber, 1999; Chaponnière, 1992; Heller, 1979). Quant à celles qui ne se marieraient pas, elles auraient quand même besoin de développer ces savoirs pour pouvoir occuper un emploi, nécessairement typiquement féminin, leur permettant de subvenir à leurs besoins et ainsi ne pas tomber dans la pauvreté ou la prostitution (Chaponnière, 1992) :

« L'Ecole [ménagère] cherche à faire de la jeune fille une femme dans la meilleure acception de ce mot, c'est à-dire une personne capable de marcher bravement dans la vie, d'en affronter les devoirs et les luttes; utile aux siens et aux autres; capable aussi de gagner son pain par son propre travail, ou de diriger un ménage et d'élever une famille avec des ressources parfois bien modestes » (Notice sur l'Ecole ménagère et professionnelle de Carouge, 1896, cité in Renevey-Fry, 1997, p. 132-133)

L'instauration d'un enseignement ménager destiné aux jeunes filles n'était pas uniquement l'apanage du mouvement féministe et fit rapidement consensus parmi divers acteurs issus de milieux socioéconomiques très différents. Comme le montre Schibler (2008), les autorités, les sociétés d'utilité publique et les mouvements hygiénistes tout d'abord, y voyaient un moyen, bon marché, pour combattre les maux sociaux issus de l'industrialisation. Les milieux bourgeois, quant à eux, n'y était pas opposés étant donné que l'enseignement ménager contribuait à perpétuer l'idéal de la femme au foyer et, paradoxalement, l'organisation de cours ménagers par des femmes bourgeoises permettait à ces dernières d'exercer une activité dans la sphère publique sans déroger à leur rôle. En ce qui concerne les milieux économiques, ils y voyaient l'opportunité d'avoir des ouvriers plus efficaces et moraux grâce à la bonne tenue du ménage de ces derniers. Enfin les milieux ouvriers et syndicaux percevaient la promotion de l'idéal de la fée du logis comme un moyen de détourner les femmes de l'emploi, objectif vivement poursuivi en temps de crise (comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre), et ainsi de diminuer le taux de chômage masculin.

L'enseignement ménager s'est développé au début du 20^e siècle sur tout le territoire helvétique, mais durant l'entre-deux-guerres il a subi un regain de popularité avec le repli conservateur et patriotique en œuvre. Il devint alors obligatoire dans de nombreux cantons (Schibler, 2008). Bien qu'il ait revêtu différentes formes en fonction des régions et des publics concernés⁵⁵, les femmes ont été de plus en plus préparées aux tâches de maîtresse de maison. Le repassage et le blanchissage, les travaux d'aiguilles, la coupe et la confection de vêtements, la comptabilité domestique, l'hygiène, l'alimentation, la cuisine ou encore la puériculture étaient autant de disciplines enseignées aux jeunes filles (Barras, 1994). Il en allait d'ailleurs de leur honneur que de savoir effectuer ces tâches, comme le rapporte Carmen, participante à l'enquête VLV, qui a fréquenté une école ménagère à Bellinzona :

« Parce que vous voyez, la première chose qu'ils nous apprenaient [à l'école ménagère] c'était comment coudre des boutons, car ils disaient « Ce n'est pas possible : cette mère qui voit son enfant avec la blouse cassée, il lui manque un bouton, et elle le laisse se promener sans un bouton ! » C'est mieux de voir un trou qui a été mal recousu plutôt que de voir un trou tout court... » (Carmen, 1931).

Le savoir ménager ne se limitait pas aux aspects pratiques et consistait également en une inculcation morale forte se traduisant par « une formation raisonnée par l'intelligence et par le cœur de la mentalité de la jeune fille à ses devoirs de ménagère, d'épouse, de mère » (Plancherel & Michod, 1941, p. 84). Les jeunes filles étaient appelées à développer leur nature féminine pour remplir au mieux le rôle « humanitaire » qui leur était assigné, et bon nombre des qualités qu'on leur enseignait dans la manière d'exercer leurs travaux pratiques s'appliquait également à leur moralité. C'est le cas notamment du sens du contentement (« faire avec ce qu'on a »), de l'ordre (chacun à sa place), de l'abnégation, de la discipline ou encore de la patience (Barras, 1994).

55 Dans certains cantons, il était intégré au cursus de la scolarité obligatoire alors que dans d'autres, il faisait partie de l'enseignement postscolaire et s'incarnait en des systèmes variés : écoles ménagères, pensionnats de jeunes filles, cours du soir, cours ambulants, etc. L'obligation de suivre un enseignement ménager édictée dans certains cantons (comme Fribourg ou Zurich) eut pour conséquence que ces cours ne s'adressaient pas uniquement aux écolières mais aussi aux ouvrières, aux employées, aux apprenties, etc. (Plancherel & Michod, 1941).

Cette éducation pratique et morale contribua à instituer et conforter la femme comme « gardienne de la société » puisqu'il lui revenait de prévenir les fléaux sociaux, d'apaiser les conflits liés à l'emploi (en se détournant de celui-ci), de savoir éduquer les générations futures et de prévenir la lutte des classes (en sachant faire avec ce qu'on a et en respectant l'ordre établi)⁵⁶.

4.2.3 *Un parcours scolaire aux horizons limités*

L'enseignement obligatoire comprenait la fréquentation de l'école primaire pour une durée comprise entre quatre et six ans en fonction des cantons. Il était complété par un enseignement secondaire inférieur ou primaire supérieur (les termes variant d'un canton à l'autre) de deux à trois années qui consistait en la poursuite de l'école primaire ou l'entrée dans des écoles secondaires donnant ensuite accès aux formations supérieures (Grunder, 2012).

Dans la pratique, les finances de la majorité des communes et le nombre d'élèves n'étaient pas suffisants pour mettre en place des classes primaires séparées. La mixité fut donc la pratique courante au niveau primaire, excepté dans les grandes communes de confession catholique (CFQF, 2001). Pour certaines répondantes de notre échantillon, l'enseignement primaire était un environnement dont elles ont gardé en mémoire la sévérité, les valeurs d'ordre, de respect et de discipline qui y étaient au premier plan. Il n'était en outre pas rare que ces notions aient été inculquées de façon brutale :

56 « Aucun enseignement ne pourra mieux que l'enseignement ménager, qui participe à la fois du matériel et du spirituel, leur montrer qu'elles [les femmes] doivent être aussi les gardiennes de l'esprit du foyer. A elles de conserver son unité, son harmonie, de maintenir intacts les traditions et l'esprit national, à elles de contribuer pour leur part à sauver le pays, puisqu'elles en défendent l'essence même, qui est son esprit, son caractère, son âme. La meilleure défense spirituelle du pays, en effet, ne sont ni les discours, ni les déclarations, mais les milliers de foyers où la femme sait garder vivantes les traditions de foi, de travail, de courage et de loyauté, et où se forme une jeunesse forte et fidèle, joyeuse et fière. Or, c'est la tâche de l'enseignement ménager de préparer de tels foyers, puisqu'il aide la femme à être à la hauteur de sa vocation et c'est ainsi qu'il contribuera à la prospérité et à la grandeur même de la patrie » (Plancherel & Michod, 1941, p. 90-91).

« [...] j'avais une enseignante qui me faisait régulièrement venir à sa table si j'avais fait une faute...et après elle me disait : « Elisabeth t'as à nouveau pas bien fait, de nouveau tu n'as pas fait attention ». Et après elle m'a, j'avais de longues tresses comme ça, elle me tirait les tresses et cognait ma tête sur sa table. [...] Plus tard dans les classes supérieures ce n'était plus comme ça, mais à l'école primaire c'était la discipline et l'ordre » (Elisabeth, 1930, 2 enfants).

En revanche, l'ensemble des répondantes réfute le fait d'avoir reçu des valeurs touchant à la famille ou à un modèle d'organisation familiale à l'école. Ce n'est pas pour autant que les enseignants étaient toujours dénués de tels idéaux, comme en témoigne Simone qui est issue d'une famille paysanne et a grandi dans un village valaisan où les instituteurs la traitaient différemment des autres enfants, notamment à cause de l'absence d'une figure paternelle :

« [...] à l'école on [elle et ses frères et sœurs] a plutôt été mis de côté, bafoué comme on dit. [...] oui parce qu'on était pauvre et qu'on n'avait pas de papa et quand on n'a pas de papa, il manque tout, on a besoin d'un papa, alors on se sentait pas soutenu. La maman elle disait toujours « il faut pas dire, il faut laisser faire, parce que autrement... » euh tu vois, peur de tout, oui peur de tout » (Simone, 1929, 5 enfants).

La transmission des valeurs et des idéaux à l'école pouvaient donc être indirecte, par les représentations qu'elle véhiculait. D'ailleurs, l'école primaire, de par son contenu et son organisation, était un moteur pour inculquer l'idéal de dualité aux femmes et aux hommes dès leur plus jeune âge. Les manuels scolaires valorisaient la différence entre les sexes en associant la maternité à la destinée normale des femmes, condition de leur épanouissement personnel, de leur réalisation dans un rôle de mère ainsi que d'épouse prenant soin de la bonne tenue du foyer (Junod, 1998; Praz, 2006). Dans leurs analyses des manuels scolaires utilisés dans l'enseignement obligatoire, Junod (1998) (pour Genève) et Praz (2005) (pour Vaud et Fribourg) montrent que les rares fois où des femmes occupaient un emploi, il s'agissait de métiers correspondant aux qualités féminines qui se cantonnaient donc dans les domaines de la santé et des services (marchande, institutrice, infirmière). Elles constatent également que les personnages féminins étaient représentés comme se tenant en retrait alors que les hommes et les garçons étaient au centre de l'action. Les manuels véhiculaient ainsi des représentations stéréotypées de ce qui a trait au masculin et au féminin et orientaient déjà les enfants vers leur destinée

« naturelle ». Interrogées sur leurs aspirations quand elles étaient enfants, les femmes de notre échantillon évoquent d'ailleurs sans exception l'envie d'exercer un métier typiquement féminin comme infirmière, assistante médicale, vendeuse, libraire ou encore modiste.

La différenciation entre les sexes s'exprimait également dans la pratique de l'enseignement puisque les programmes scolaires n'étaient pas les mêmes pour les filles et les garçons. Dès le niveau primaire, certaines disciplines ménagères comme les travaux d'aiguilles faisait partie intégrante des plans d'étude féminins et se substituaient à certaines matières jugées plus masculines, comme la géométrie, la gymnastique ou l'algèbre (Blattmann, 2012; Junod, 1998). Et ce, même dans les régions où l'enseignement ménager n'intervenait qu'au niveau postsecondaire. Cette différence de programmes, une fois encore, préparait de fait les enfants de façon distincte à entrer au niveau secondaire inférieur et justifiait en quelque sorte la non-mixité de ce dernier.

Le clivage se poursuivait ainsi au niveau secondaire, où un enseignement ménager approfondi constituait l'essentiel de la formation pour les adolescentes en fin de scolarité obligatoire. Pour la plupart d'entre elles, la fréquentation d'écoles ménagères marquait la fin de leur formation, ou du moins un passage obligé avant la poursuite d'un apprentissage ou d'une formation supérieure. Les jeunes filles voyaient donc leur rôle de ménagère encore renforcé au moment de choisir une formation professionnelle. D'ailleurs, ce « choix » de formation était très restreint et se limitait aux domaines qui étaient perçus comme des prolongements de leur rôle traditionnel : l'enseignement, la santé, l'assistance sociale, le commerce, l'industrie de l'habillement, le service domestique, etc. (CFQF, 2001).

Marie, née en 1920 et issue d'un milieu populaire, évoque les possibilités limitées qui s'offraient aux femmes, tant l'horizon en dehors d'une vie de famille était restreint :

Marie : « Il semblait que les filles devaient se marier et avoir des enfants. Ouais... parce que...sinon j'sais pas autrement il y avait déjà...il y avait secrétaire... [...] bon secrétaire c'était déjà viser très haut. Mais autrement il y avait vendeuse, eeeh repasseuse, couturière euh j'sais pas... »

Int. : « Ouvrière ? »

Marie : « Oui alors voilà avec le développement dans les usines. Ben y'avait dans les ateliers de couture qu'étaient venus... Où c'est venu la confection alors là ça barrait aussi avec les machines...Oh non alors! Abêtissement du peuple! ».

L'horizon des possibles est donc fortement réduit par les normes dominantes et leur influence sur le marché du travail. Cependant, l'accès à cet enseignement ménager et professionnel (apprentissage et école professionnelles supérieures), bien que restreint dans les alternatives qu'il offre aux femmes, constitue une première amélioration significative du niveau d'étude en Suisse par rapport aux générations précédentes (voir chapitre 3).

Marie évoque d'ailleurs l'ignorance des adultes de son entourage familial face à différents sujets de culture générale, y compris ceux qui avaient une bonne situation comme son oncle qui travaillait dans un cabinet de notaire et qui n'a découvert que tardivement que la terre tournait autour du soleil. L'éducation chamboulait donc parfois les savoirs et les idées préconçues transmises dans l'environnement familial : « Pour avoir vécu dans cette atmosphère, [...] quand on apprenait quelque chose ça devenait un peu bouleversant ».

Cependant, la conception genrée du système scolaire suisse priva la majorité des femmes d'une formation tertiaire. Les femmes n'ayant que très peu accès aux collèges et gymnases publics, elles ne pouvaient guère obtenir qu'un diplôme de maturité délivré dans les écoles supérieures de jeunes filles. Or, les différences dans les plans d'études primaires et secondaires instituaient des lacunes dans certaines matières et les femmes ne répondaient de ce fait pas aux exigences fixées pour l'entrée à l'université. Celles qui étaient immatriculées dans les universités suisses⁵⁷ durant cette période ont donc surmonté ces obstacles en suivant des cours facultatifs parallèlement à leurs études régulières, afin de combler cette inadéquation entre le système scolaire suisse et les exigences d'admission

57 Il faut toutefois préciser une ambiguïté importante du système académique suisse qui a souvent été perçu comme avant-gardiste en ne s'opposant pas à la coéducation dès la fin du 19^e siècle. Ce dernier n'imposait en effet pas les mêmes exigences pour les étudiantes étrangères dont l'admission dans ces institutions était facilitée. Leur diplôme secondaire était reconnu sans examen supplémentaire et la maîtrise du latin ne leur était pas imposée (Tikhonov, 2004). Même si la part d'étrangères dans la population estudiantine s'est drastiquement réduite à partir de la Première Guerre mondiale (sur les 25% de femmes côtoyant les universités suisses, 90% venaient de l'étranger avant le conflit), il est important de relever cette différence d'exigence qui créait une double discrimination pour les femmes suisses : face aux hommes et face à leurs concœurs issues des systèmes scolaires étrangers.

(Tikhonov, 2004). Il va donc sans dire que ces femmes étaient issues des couches les plus aisées de la société et que la motivation de leurs parents pouvait être des plus traditionnelles. Certaines familles aisées ont encouragé leurs filles à effectuer des études supérieures essentiellement en vue d'accomplir un « bon mariage », ou du moins de maintenir un certain prestige social (Lagrave, 1992). Jeanne (1922, 6 enfants), par exemple, a effectué des études universitaires en Lettres, mais c'est son père qui avait décidé du lieu des études, non pas pour son avenir professionnel, mais afin de s'assurer qu'elle y rencontre un futur époux répondant à des critères d'endogamie :

Jeanne : « Moi, je prenais les choses comme elles venaient alors bon il fallait se marier à cette époque, quand j'ai dit à mon père que je voulais travailler, il m'a dit « pas question » et à l'époque on disait « oui, papa » [rire].

Int. : « Et comment ça se fait que vous êtes allée à Fribourg pour la Faculté des Lettres ? »

Jeanne : « Parce que je voulais aller à Genève et mon père pensait que le mariage était assez compliqué sans que l'on épouse encore une autre religion que la sienne, alors il m'a envoyé à Fribourg. Il n'avait rien contre les protestants, mais il disait c'est déjà assez compliqué comme ça [rire] alors je suis arrivée à Fribourg ».

4.2.4 Discours religieux et éducation chrétienne

Parmi les instances de socialisation qui participaient du contrôle de la sexualité et du mariage, les églises tenaient un rôle important. La religion faisait partie du paysage de la société de l'époque et la Constitution de 1874 n'avait pas brisé l'entière des liens entre les institutions scolaire et religieuse (Forster, 2008). L'enseignement confessionnel faisait partie du programme scolaire et était organisé soit par l'Eglise seule, soit conjointement avec l'école (Wegenast, 2006). La religion était ainsi inscrite dans le cursus scolaire de tous les cantons, excepté à Genève et à Neuchâtel (Forster, 2008) ; mais même dans ces derniers, elle était présente dans le quotidien des enfants. Toutes les répondantes sans exception évoquent d'ailleurs avoir été entourées par des influences religieuses.

Janine (1935, 2 enfants), qui a vécu son enfance à Genève, se souvient par exemple de la présence journalière des hommes d'église à la sortie de l'école :

« [...] quand je repense à la religion, vous voyez l'impact de la religion du catéchisme qui avait lieu dans les écoles! Donc c'était pas intégré dans l'horaire, mais les prêtres venaient à la fin des cours à onze heures ou à quatre heures, et maintenant c'est exclu ! J'entends, vous voyez plus pénétrer un prêtre ou un pasteur dans une école. [...] tout était naturel, on était pris, il y avait toute une mentalité de l'esprit de sacrifice, on faisait des sacrifices par amour [rire], non mais quand j'y repense je... c'est assez fou S.P.A., S.P.A., sacrifice par amour, on notait les sacrifices etc. etc. ».

En outre, dans les régions catholiques comme le Valais ou le Tessin, l'instruction religieuse était intégrée au programme scolaire au point que dans la mémoire de certaines elle a effacé le reste :

« Oui, à l'école bien sûr, on faisait la prière tous les matins, le catéchisme, la bible, mais alors par contre tu m'aurais demandé les montagnes et ben j'aurais pas su dire... » Et d'ajouter : « la religion c'était un peu notre vie. Comment dire... on devait croire, on n'avait pas le choix, c'était comme ça et c'était pas autrement » (Simone, 1929, 5 enfants).

Les répondantes qui ont grandi dans ces régions évoquent l'omniprésence de la religion qui véhiculait, outre le sens du sacrifice, des valeurs telles que la retenue qui poussait à l'autocontrôle. Lucia se rappelle à quel point les valeurs religieuses l'ont réfrénée durant sa jeunesse passée au Tessin :

« À l'église c'était la même chose : avec nous tout était un péché... On ne pouvait pas danser, quel ennui pour embrasser un jeune gars, jamais, c'était péché! Il fallait se confesser, non... » (Lucia, 1932, 0 enfant).

Certaines femmes, issues principalement des milieux aisés catholiques, ont effectué leur scolarité dans un pensionnat tenu par des religieuses. La fréquentation de tels établissements eut alors un impact particulièrement important pour elles, car l'organisation revêtait un caractère familial et l'imprégnation des normes y était quotidienne. Jeanne (1922, 6 enfants), qui a fréquenté un pensionnat religieux de 13 à 19 ans, explique à ce titre les valeurs qu'elle y a apprises :

« Bon la foi évidemment, on avait des cours d'instruction religieuse par un aumônier bénédictin qui était très bien. Et puis la droiture, la discipline, on était

en uniforme, moi j'étais en uniforme jusqu'à 19 ans [rire], la discipline, la propreté, l'ordre, la courtoisie, la communication, enfin tout ce qui était une vie de société, familiale. Parce que c'était une famille, c'était des mères pour moi. »

L'importance de la famille était également au centre des valeurs catholiques et Jeanne indique explicitement et spontanément que les trajectoires des femmes étaient et ont été, encore dans sa génération, fortement influencées par ces préceptes :

« Mais à l'époque, pour l'église il fallait avoir des enfants, alors on les avait. Les Valaisannes, c'est pas pour rien qu'elles ont eu tellement d'enfants. L'église voulait qu'on ait des enfants. On se mariait pour avoir des enfants, pas pour autre chose. »

Simone, qui n'a pas fréquenté de pensionnat mais qui a effectué sa scolarité en Valais elle-aussi, partage cette opinion et voit en la religion un facteur de fécondité important :

« [...] je crois que c'est la religion qui nous poussait à avoir des enfants, plus la religion qu'autrement, parce que c'était tout pêcher, il fallait... c'est la religion je pense que c'est ça. » (Simone, 1929, 5 enfants).

La doctrine catholique de cette première moitié du 20^e siècle ne s'était guère modifiée depuis les origines de l'ère chrétienne : l'idéal de moralité était le célibat et par conséquent le mariage était envisagé uniquement comme garant de la reproduction humaine. La sexualité du couple marié devait répondre uniquement à un objectif de procréation et non à la recherche du plaisir, considéré comme un péché, tout comme la contraception (Praz, 2005). Les discours canoniques incriminaient à cet effet le coït interrompu ainsi que toute autre pratique contraceptive, taxée d'onanisme (Sevegrand, 1992). Cependant, durant les années 1930, la diffusion progressive de la continence périodique (méthode Ogino-Knaus⁵⁸) a provoqué un vif débat parmi les moralistes catholiques et a partiellement remis en cause l'interdit frappant la sexualité dénuée d'intentions reproductives. Pour ses défenseurs, cette méthode permettait aux époux d'avoir des relations sexuelles

58 Cette méthode contraceptive consiste à avoir des relations sexuelles en dehors de la période féconde du cycle féminin. Ce sont les travaux des gynécologues Hermann Knaus et Kyusaku Ogino dans les années 1920 qui ont contribué à repérer cette période de fécondité (Sevegrand, 1992).

tout en respectant le caractère naturel de la sexualité, soit sans commettre de péché d'Onan. Ils y voyaient un moyen pour des couples où une nouvelle grossesse entraînait un risque sanitaire ou économique, de légitimer des rapports motivés par des fins secondaires du mariage, à savoir l'aide mutuelle et le remède à la concupiscence (Sevegrand, 1992). L'objectif de la sexualité défendu par la doctrine catholique restait donc la reproduction puisque les défenseurs de la continence périodique invoquaient des motifs sérieux à son recours, qui ne devaient pas s'assimiler aux plaisirs charnels. Bien que le débat suscité par la diffusion de la méthode Ogino-Knaus ne puisse représenter un changement radical de la morale catholique⁵⁹, force est de constater que son existence même laissait entrevoir une certaine scission entre l'acte conjugal et la reproduction, rendant de fait relativement acceptable une régulation des naissances au sein des couples catholiques (Sevegrand, 1992).

Contrairement au catholicisme, le protestantisme n'est pas organisé de façon unitaire et ce courant réunit une pluralité de théologies (Sallmann, 2012). Néanmoins, l'homme et la femme y sont envisagés comme des êtres complémentaires et le mariage constitue l'aboutissement normal de cette interdépendance. Le protestantisme s'oppose donc à la moralité catholique du célibat. En outre, la théologie réformée a participé à ancrer une morale fondée sur la responsabilité individuelle où le fatalisme n'a pas sa place (Perrenoud, 1990, 1974). Dans cette optique, l'union conjugale « doit échapper aux règles du sacrement pour redevenir le lieu d'un engagement personnel et de la responsabilité des couples » (Praz, 2005, p. 392). La théologie réformée se prononça alors en faveur de la sexualité maritale et l'envisagea comme un moyen de former un couple harmonieux et équilibré, non comme un péché (Praz, 2005). Calvin encourage ainsi à « user joyeusement du remède que Dieu offre contre la concupiscence » (Perrenoud, 1974, p. 985). La valorisation de la sexualité maritale ne fait toutefois pas l'unanimité dans l'ensemble des courants appartenant au protestantisme. Le mouvement du Réveil notamment, qui se développa

59 Durant les années 1930, la position de Pie XI était opposée au recours à cette méthode. C'est sous le pontificat de Pie XII que la position du Vatican s'assouplit quelque peu durant les années 1950 avant que le réformateur Jean XXIII ne prenne clairement position pour une paternité responsable lors des réformes inhérentes à Vatican II (McClory, 1998).

à partir du 19^e siècle (Sallmann, 2012), valorisait plutôt la modération, y compris sexuelle (Praz, 2005).

Néanmoins, le protestantisme place le mariage avant la reproduction : celle-ci n'est pas envisagée comme une fin en soi mais comme la conséquence responsable et prévoyante de l'union conjugale (Perrenoud, 1974, 1990). Ainsi :

« la bénédiction de Dieu ne réside pas dans une procréation désordonnée mais dans des enfants bien formés, soignés et éduqués, engendrés par des parents conscients des responsabilités qu'ils peuvent assumer » (Bieler, 1963 cité par Perrenoud, 1974, p. 985).

Contrairement à la doctrine catholique, la formation d'une descendance qualitative l'emporte donc sur les préoccupations quantitatives. Dans cet objectif, les méthodes de contraception sont acceptées dès les années 1930 par certains courants protestants, l'Eglise anglicane notamment, sur la scène internationale. En Suisse, tous les courants ne partagent pas cette opinion et si la Fédération des Eglises protestantes reconnaît la légitimité du contrôle des naissances en 1952, les divergences persistent dans les mouvements régionaux (Rusterholz, 2017).

La morale religieuse de la retenue ainsi que les autres préceptes associés aux idéaux de sollicitude ou d'entraide ont trouvé durant l'entre-deux-guerres un nouveau cadre de transmission dans les mouvements de jeunesse, que les doctrines chrétiennes ont d'ailleurs participé à développer.

4.3 Une entrée dans l'âge adulte contrôlée et encadrée

4.3.1 *Les dangers et les tabous de la sexualité à l'orée de l'âge adulte*

Tant l'école que les églises assumaient que la destinée des femmes était matrimoniale et féconde. Mais bien dangereuse était la transition entre l'enfance protégée et la formation de sa propre famille. C'était alors avant tout aux familles de rappeler à leurs enfants les menaces que représentaient la mésalliance et la sexualité. Ces risques incitaient les parents à maintenir un fort contrôle social sur ces derniers et particulièrement sur les filles. Le mariage d'amour idéalisé depuis le début du 20^e siècle prônait l'idéal d'un amour construit avec un conjoint sérieux, par opposition à la fougue d'un

coup de foudre irréfléchi (Rebreyend, 2008; Sohn, 1992). Le sens de la retenue et du sérieux qui était inculqué aux jeunes renfermait la peur d'une grossesse hors-mariage, si vivement réprouvée socialement qu'elle jetait la honte sur la famille. La moitié des femmes de l'échantillon évoque avoir reçu des injonctions de leurs parents de « ne pas faire de bêtises », « faire les choses intelligemment », ou du moins avoir ressenti cette stigmatisation. C'est le cas de Rosmarie (1934, 2 enfant) qui est tombée enceinte un mois et demi avant son mariage et se rappelle du drame provoqué par l'annonce d'une telle nouvelle à sa mère :

« Oui, c'était grave. Elle avait l'impression qu'elle devait avoir honte devant toute la famille. Après je lui ai dit que c'était notre enfant et non pas le sien. Mais c'était une catastrophe. Mais avec le temps ça s'est amélioré. Mais voilà, des choses pareilles n'étaient pas acceptées ».

Plus que le déshonneur familial, c'était surtout l'angoisse de devoir contracter un mariage « forcé » pour régulariser une grossesse inconvenante qui était transmise par les parents (Bozon, 2009; Rebreyend, 2008) :

« J'ai avorté avant mon premier mariage parce que là c'était pas souhaitable de se marier enceinte [...] parce que je voulais pas me marier enceinte. Ça aurait choqué tout le monde ! Ça, à l'époque, c'était pas, c'était mal vu, et en plus je me disais : je veux pas que mon mari me dise qu'il m'a épousée parce qu'il devait. » (Jacqueline, 1929, 4 enfants)

Cette peur de « devoir » épouser sans avoir pu répondre à l'idéal du choix du conjoint était donc importante pour les jeunes, à qui les parents (de façon complémentaire à l'Eglise) inculquaient le sens de la retenue (Bozon, 2009). Les craintes étaient telles, qu'elles motivaient certains parents à contrôler les fréquentations de leurs enfants. Ce contrôle social était d'autant plus important que les mariages de réparation pouvaient aussi impliquer un déclassement social non souhaité par les familles, comme ce fut le cas pour Simone qui est tombée enceinte à 18 ans, après quelques semaines de fréquentation avec un homme issu d'une famille un peu plus aisée :

« Il était d'une famille un peu plus riche alors ils [les parents du jeune homme] étaient pas très contents de moi. On était trop pauvres mais il m'a quand même pas laissée tomber on s'est quand même mariés ». Et d'ajouter : « [...] je pense que j'ai eu un mari qui ne m'a pas aimée vraiment. Qu'est-ce que tu veux, on a dû se marier, là, comme ça. »

Ce témoignage montre en outre que la négligence attribuée à ces grossesses était imputée aux femmes qui devaient supporter le poids des stigmates. Certaines, à l'instar de Hélène (1935, 2 enfants), ont été durablement marquées par les fustigations sociales et familiales que de telles situations impliquaient :

« Moi j'étais à Sion quand j'étais enceinte. Evidemment je vous dis pas le scandale ! C'était quelque chose de honteux. [...] On était bannie de tout parce qu'on était enceinte et on n'était pas mariée. C'était une question tabou et c'était une honte pour la famille [...] J'avais toujours des histoires avec mes parents, euh ils étaient toujours en train de dire : « quand c'est que tu prends ta fille ? Il faudra bien que tu régularises une fois ta situation. Tu peux pas toujours rester avec cet enfant », c'est tout juste s'ils disaient pas „avec ce bâtard“. [...] Je peux vous dire j'en ai souffert de cette histoire, c'est, c'est quelque chose que j'ai jamais oublié hein ! ».

Cette crainte généralisée des grossesses illégitimes et des mariages de réparation se traduisait, par ailleurs, par le maintien des jeunes dans l'ignorance sur les sujets de la sexualité et de la contraception, dans l'idée qu'informer signifiait en réalité inciter. La norme du silence était donc de vigueur dans les familles (Rusterholz, 2017).

« A l'époque on regardait encore dans les dictionnaires et dans les livres qu'on trouvait peut-être dans le tiroir de la mère, on lisait ça et on s'informait soi-même par rapport à ça. Je dirais qu'on n'y connaissait rien. Mais on était intéressé. Mais voilà, on n'avait pas d'éducation sexuelle » (Elisabeth, 1930, 2 enfants).

L'éducation sexuelle était en effet vivement débattue et bien souvent absente du cadre scolaire (Praz, 2014). Et lorsque les jeunes femmes étaient plus informées sur les moyens de contraception, les stigmates sociaux se faisaient ressentir, même en dehors du cadre familial. A ce propos, Hélène (1935, 2 enfants) se rappelle avoir accompagné sa sœur à la pharmacie pour acheter des préservatifs :

« Quand elle était avec son futur mari, elle allait acheter des préservatifs à Chêne-Bourg [canton de Genève] et elle me disait : « viens avec moi j'ose pas aller à la pharmacie ». Et moi j'ai dit bien écoute, moi j'y vais hein, quelle honte il y a, à demander des préservatifs ? Ils sont sortis sur le pas de la porte pour nous regarder partir ! [Rire] Moi je disais à ma sœur : « tourne-toi ! Regarde les deux-là [rires]. Mais c'était comme ça ! Mais c'était honteux, vous auriez jamais

vu dans un magasin des préservatifs comme on voit maintenant. Ah non c'était tabou le préservatif. »

Dans le prolongement de la première transition de la fécondité, la socialisation familiale était donc marquée par le tabou (Praz, 2005; Fisher, 2000) et par une forte emprise des adultes sur la vie privée des jeunes gens qui évoluaient dans un monde « protégé et guidé...tout était influencé [...]». Toujours ce « on », « on » fait, « on » ne fait pas ça. C'était comme ça ! » (Elisabeth, 1930, 2 enfants).

Il faut toutefois considérer que le contrôle social exercé par la famille sur la vie des jeunes était beaucoup plus prégnant en milieu rural qu'en ville où pouvait se produire un effet d'anonymisation : « Quand après nous combinions quelque chose, bien-sûr dans le village, nous n'étions pas encore à la maison, les parents le savaient déjà. C'était bien sûr comme ça à l'époque » (Ursula, 1936, 3 enfants).

4.3.2 *Les mouvements de jeunesse*

La famille, l'école et les églises exerçaient un rapport d'autorité auprès des filles et des jeunes femmes. Parmi les instances de socialisation, une nouveauté de l'entre-deux-guerres a été le développement des mouvements de jeunesse qui ont eu une résonance importante, puisqu'ils présentaient l'originalité de se situer en dehors de la verticalité des relations et de se positionner dans une horizontalité, l'encadrement des jeunes y étant assuré par d'autres jeunes (Bonvalet, 2015; Prost, 2004). Leur apparition a fait écho, au tournant du siècle, à la définition de la jeunesse comme étape particulière du parcours de vie entre l'enfance et la vie adulte (Skenderovic, 2010) et à la dédramatisation de l'adolescence effectuée par la psychologie (Thiercé, 1999). Cette phase de l'existence devient moins associée à la crise, aux tumultes ingérables et dangereux et est perçue comme un processus d'évolution vers l'âge adulte qu'il convient de diriger en détournant les pulsions de l'individu vers des fins acceptables (Thiercé, 1999). Diverses associations se sont alors développées dans tous les pays industrialisés au 20^e siècle pour encadrer la jeunesse et la préparer à devenir adulte.

En Suisse, l'institution pionnière en la matière est le *Schweizer Wandervogel* qui a été créée en 1907 sous l'impulsion des milieux militant pour l'abstinence. Importée d'Allemagne, elle prônait un idéal de vie

saine et pure, en communion avec la nature et organisait à ce titre des randonnées pour les jeunes (Skenderovic, 2010). Puis le paysage associatif pour la jeunesse s'est étayé rapidement jusqu'aux années trente avec l'apparition successive d'autres initiatives issues des luttes pour l'abstinence (notamment l'Union suisse des jeunes abstinentes (1911)), des milieux religieux (comme l'Association chrétienne de jeunes filles (1926), Jungwacht (1932), Blauring (1933), Junge Kirche (1937)) et du mouvement scout (les fédérations des éclaireurs (1913) et des éclaireuses (1919) et l'association des scouts catholiques (1932))⁶⁰ (Criblez, 2011). Contrairement aux sociétés de jeunesse, aux cadets ou au compagnonnage des siècles précédents, ces initiatives possédaient un pendant réservé aux filles, qui a désormais permis à ces dernières de profiter d'un espace de liberté extra-familial.

Parmi tous ces mouvements, le scoutisme incarne parfaitement la socialisation « horizontale » (Darmon, 2010, p. 59) qui définit ces espaces et en fait de puissants vecteurs de normes. A l'origine, Lord Baden-Powell voulait pallier les déficits du système scolaire anglais qu'il jugeait inapte à former de futurs dirigeants (Praz & Schiess, 2014). Son organisation a donc été pensée comme un réel projet éducatif visant à prévenir les jeunes gens de l'oisiveté et de la misère en leur permettant de développer leurs aptitudes physiques, intellectuelles et en leur transmettant des valeurs essentielles comme la maîtrise de soi et l'obéissance (Praz & Schiess, 2014). L'univers scout représentait donc un monde masculin de fraternité et de coopération où chacun tenait un rôle tout en édifiant la figure du Chef (Proctor, 2002; Guérin, 1980).

Le respect de la hiérarchie et le sens du devoir envers la communauté sont au cœur de l'idéologie (patriotique) véhiculée par ce mouvement, qui est d'autant plus efficacement intériorisée que tout passe par le jeu. Cette pédagogie ludique qui prend la forme d'un jeu de rôle permet en effet d'assigner les jeunes gens à leurs fonctions sociales futures (Praz & Schiess, 2014; Guérin, 1980).

La transposition de ces principes au mouvement des éclaireuses renvoyait ainsi aux valeurs sociales féminines attendues. A cet effet, la loyauté, le devoir, la solidarité, l'honneur, l'ordre, l'abnégation ou encore l'économie étaient autant de préceptes moraux prônés dans les lois régissant les

60 Cette période est également marquée par le développement des jeunesse des partis. Cependant, ces mouvements se distinguent par l'engagement politique des jeunes.

éclaireuses (Baden-Powell, 1942) qui faisaient d'ailleurs échos aux qualités prétendument féminines également promulguées par l'enseignement ménager (section 4.2.2).

Néanmoins, ce type de socialisation jouait paradoxalement un rôle quelque peu « émancipateur » pour les filles (Bonvalet, 2015). En effet, non seulement les activités de plein air et le port d'un uniforme adapté ont induit un rapport nouveau au corps et à l'activité physique, mais le scoutisme a également ouvert l'esprit des jeunes filles à des disciplines qui ne leur étaient pas enseignées à l'école, telles que la botanique, la topographie, la zoologie, etc. (Praz & Schiess, 2014). Même si les activités des Girl Scouts intégraient des tâches ménagères comme la couture ou la cuisine, la vocation originelle du mouvement n'était pas maternaliste et entendait plutôt « développer harmonieusement les jeunes filles, à faire d'elles, par le travail et la joie, des femmes de bonne volonté qui seront une force consciente pour le pays » (Résolution de la Fédération suisse des éclaireuses, 1919, in : Praz & Schiess, 2014, p. 187). Cependant, avec le repli conservateur qui a suivi la Première Guerre mondiale, le scoutisme a opéré un revirement idéologique vers une valorisation affirmée de la famille. Les objectifs du mouvement s'orientèrent désormais vers un idéal de virilité renouvelée pour les garçons et une préparation à la maternité accrue pour les filles (Praz & Schiess, 2014). Le scoutisme féminin a alors été justifié par les pédagogues suisses par des arguments eugénistes et moralistes (Praz & Schiess, 2014).

Cependant, la valorisation de l'image de la mère au foyer s'accompagna d'une nouvelle représentation du couple qui se fondait sur la camaraderie et s'inscrivait dans la complémentarité des rôles sexués.

« On dit que le mari et la femme étaient, respectivement, la bottine et le paillason et qu'à cause de cela l'un ou l'autre devait passer en second. Mais il y a une autre face au tableau, celle où un mari et une femme sont amis et camarades » (Baden-Powell, 1942, p.190).

Catherine Bonvalet (2015) relève d'ailleurs dans le cas français que cette nouvelle conception du couple promulguée par le scoutisme se prolongea vers une conception plus équilibrée et harmonieuse de la sexualité au sein de ce dernier. Un nouveau rapport entre hommes et femmes était ainsi transmis aux jeunes scouts, tout en participant à la diffusion de l'idéal de la mère au foyer et en instituant le mariage comme but ultime de la vie des jeunes filles, venant récompenser leurs efforts :

« Elle a devant elle une récompense qui est d'autant plus douce qu'elle a été acquise par un dur travail, la récompense glorieuse d'une union selon son cœur et d'un foyer qui soit le sanctuaire de sa vie » (Baden-Powell, 1942, p. 193).

Contrairement à l'influence étendue de ces mouvements sur les jeunes filles observée en France par Bonvalet (2015), seules six des 25 femmes de notre échantillon suisse ont fait partie d'un mouvement de jeunesse, dont la moitié d'une troupe d'Eclaireuses. Toutes trois sont issues de classes moyennes supérieures ou aisées, ce qui témoigne de l'élitisme du scoutisme suisse, qui contribuait à reproduire un entre soi de classe et de sexe, malgré la volonté affichée de transcender les couches sociales (Praz & Schiess, 2014). Janine (1935, 2 enfants), qui a fait une carrière politique dans le canton de Genève, témoigne d'ailleurs qu'« il y a eu une période du point de vue politique où tout le Conseil d'Etat était d'anciens scouts ». Toutefois, le rayonnement de l'univers du scoutisme ne s'est sans doute pas cantonné à ses membres. Les années 1930 voient ainsi un développement considérable de romans scouts dans la littérature destinées à la jeunesse (Déom, 2013) et cet univers deviendra un cadre de récits de plus en plus diffusé, à l'instar de l'album « Bécassine fait du scoutisme » paru en 1931 (cité dans Bonvalet, 2015) ou encore avec le développement de plusieurs séries de bandes-dessinées publiées à partir des années 1940 dans la presse⁶¹.

Ces trois femmes confirment avoir acquis des valeurs spécifiques par ce mouvement, comme « l'amitié, la serviabilité et un peu l'amour pour son pays » (Erika, 1935, 0 enfant). Ou encore un « souci de bonne action, d'ouverture aux autres, de ne pas rester passif, de dire : « bon bah qu'est-ce que je peux faire ? » voilà « qu'est ce qui se passe maintenant ?, Qu'est-ce que je peux faire ? » [...] » On n'est pas indifférents aux autres mais on se sent, mais on se sent concerné (Janine, 1935, 2 enfants). Au-delà des valeurs d'abnégation et de service envers la communauté, l'on voit que ces femmes ont également acquis un certain devoir d'action citoyenne qui les a poussées à se responsabiliser et à prendre les devants pour servir la société. Paradoxalement, le scoutisme a donc appris aux jeunes filles à « agir » dans le cadre de leur rôle traditionnel, ce qui leur demandait

61 Nous pouvons citer par exemple « Les 3 scouts » (éditions du Carquois dès 1953), « La patrouille des Castors » (Journal de Spirou, dès 1955), « Baden Powell » (Journal de Spirou, dès 1948) ou encore « Kantankye ou la vie de Baden-Powell » (Journal de Tintin, dès 1954).

nécessairement une certaine ouverture au monde pour savoir où et comment être utile. Il a ainsi contribué à définir une féminité non passive qui a marqué durablement les répondantes, voire a même dépassé la socialisation primaire reçue dans leur famille. Ainsi, lorsque Erika (1935, 0 enfant) est interrogée sur les idéaux que ses parents lui ont transmis, elle répond : « au niveau des valeurs on n'a pas vraiment reçu des choses. C'est plutôt les scouts qui ont transmis des idéaux et des choses comme ça ». Selon elle, la Cheftaine des scouts aura même été la personne qui a le plus influencé sa vie et est restée une référence.

Cette ouverture sur le monde qui poussait ces femmes à sortir de l'univers familial est également rapportée par les femmes de l'échantillon qui ont fait partie d'un mouvement de jeunesse religieux. Elles évoquent le sens de la charité et du devoir envers la communauté et ne se rappellent pas d'une insistance sur les valeurs familiales : « disons que c'était pas axé sur la vie de famille [...] mais plutôt sur la vie du point de vue société » (Monique, 1932, 6 enfants).

4.3.3 Un nouvel idéal de féminité à travers la culture de masse

L'entre-deux-guerres a aussi marqué l'avènement dans les pays occidentaux d'une consommation de masse dont les femmes étaient les premières cibles. L'efficacité et la rationalisation prônées dans l'industrie sont peu à peu devenues les leitmotivs de la société tout entière et la taylorisation s'est étendue à la sphère domestique (Passerini, 1992). L'on vit alors apparaître les premiers appareils domestiques et les Salons d'Arts ménagers, qui bien que réservés aux riches, générèrent beaucoup de publicité, en Suisse aussi (Schibler, 2008). L'ordre, la méthode et la discipline tayloriennes se sont alors propagés dans l'espace public à travers les médias et ont infléchi les modèles et les représentations. Sans bouleverser l'ordre établi, l'image nouvelle de la femme soignée en provenance des Etats-Unis s'est peu à peu diffusée en Europe (Passerini, 1992). A l'image de son intérieur, la femme se devait ainsi de savoir bien se tenir et prendre soin d'elle ; ce ne fut pas un hasard si l'industrie cosmétique prit un réel essor à cette période (Passerini, 1992). Cette nouvelle féminité a été relayée par la publicité mais aussi par la presse féminine qui est née dans les années 1930. Cette presse spécialisée valorisait la famille nucléaire et la beauté féminine et incitait aux changements d'attitude, mais dans un

espace bien circonscrit : être plus efficace dans la tenue du foyer, soigner son apparence physique, etc. (Higonnet, 1992). Tout le paradoxe résidait dans le fait qu'on pousse les femmes « à maîtriser leur situation, mais pas à la remettre en question » (Higonnet, 1992, p. 350).

Dans ce sens, le cinéma a joué un rôle prépondérant dans cette redéfinition de la figure féminine en un idéal esthétique, tout en réaffirmant les rôles sexués. L'industrie hollywoodienne a ainsi importé des icônes de beauté qui incarnaient des héroïnes en quête d'affirmation de soi mais qui restaient dans des rôles de passivité (Higonnet, 1992; Passerini, 1992). Si ces films pouvaient ainsi faire écho aux préoccupations féminines, ils ne dérogeaient pas aux valeurs patriarcales. Les *happy ends* en sont une parfaite illustration et s'attelaient à replacer les femmes dans l'ordre établi, soit « dans les bras du héros, vouées à une noble mort, ou, si elles ont failli aux valeurs féminines, à un juste châtement » (Higonnet, 1992, p. 345). Les images féminines de liberté, notamment de liberté sexuelle, n'étaient donc guère tolérées, comme le révèle la vive polémique provoquée en France par la sortie en 1922 du roman de Victor Margueritte : « La garçonne » (Bard, 2009). La femme soignée, qui prend soin d'elle, devait donc le faire dans la sphère domestique et les attitudes jugées aguicheuses n'étaient point tolérées.

Elisabeth, qui est née à Bâle en 1930, se rappelle à quel point la coquetterie associée au port de rouge à lèvres était réprimandée.

Elisabeth : « J'étais donc au Barfüsserplatz [place de la ville de Bâle] avec des lèvres rouges et mon père voyait ça pour la première fois et lui il était bernois. Et après il disait avec un accent bernois bien marqué : « Elisabeth qu'est-ce que t'as fait ?! » Et après j'ai demandé « pourquoi ? » « Une fille bernoise ne fait pas ça ! » et baf, baf, j'ai reçu une claque à gauche et à droite sur la Barfüsserplatz devant tout le monde. Ça je n'oublierai jamais de ma vie !

Int : « Vous aviez quel âge à ce moment-là ? »

Elisabeth : « 24 ans. Mais même en Suisse romande, j'avais 17 ou 18 ans à l'école de commerce. On avait un enseignant en mathématiques, et j'ai, à l'époque il existait des mini-rouges à lèvres. Et je m'en suis acheté un comme ça, ça coûtait 5 francs ce qu'était beaucoup d'argent à l'époque. Et je me souviens il était si rose et je me le suis mis et après mon professeur m'a blâmée. Oui, oui : « Mademoiselle qu'est-ce que vous avez ? Ça ne se fait pas ! Est-ce que ça vous plaît ? » Non... [Rire] Oui évidemment ça me plaisait n'est-ce pas, oui mais après je devais l'enlever. »

La nouvelle image de féminité qui est apparue durant l'entre-deux-guerres se cantonnait donc à l'espace privé et participait à l'effacement des femmes dans l'espace public, comme en témoignent les nombreuses résistances à l'octroi du suffrage féminin durant cette période.

4.4 La réaffirmation des horizons bornés : les élites politiques masculines contre le travail féminin

Les mères des baby-boomers ont aussi grandi dans un contexte socio-économique tourmenté qui, comme l'explique la théorie du parcours de vie, n'a pu que les influencer. Face aux crises, les discours politiques d'abord, les lois ensuite, ont désigné les femmes actives sur le marché du travail formel comme variable d'ajustement structurel, dont le devoir était de retourner au sein de leur foyer pour laisser les métiers rémunérés aux hommes. L'ordre des genres dans la famille a été revendiqué sans cesse dans la société par les élites politiques et inscrit dans des lois formalisant la position subordonnée des épouses et faisant peser une menace de sanction sur toutes celles s'écartant des normes sociales et morales. Les femmes que nous étudions étaient encore jeunes durant l'entre-deux-guerres, mais leur enfance a baigné dans ce « climat » et les lois n'ont changé que tardivement.

4.4.1 *Les discours politiques et l'(in)égalité des genres*

Le Parti socialiste suisse soutenait depuis le début du 20^e siècle l'égalité des droits entre hommes et femmes. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'engagement pour le droit de vote des femmes a trouvé un nouvel élan, porté par le succès des mouvements suffragistes dans différents pays d'Europe environnants. Les droits politiques féminins faisaient partie des revendications du comité d'Olten (Ruffieux, 1974) et la gauche a soutenu et lancé différentes initiatives en leur faveur, au cours de la décennie

1920. Entre 1919 et 1921 par exemple, les cantons de Bâle-Ville, Genève, Glaris, Neuchâtel, Saint-Gall et Zürich ont été appelés à se prononcer sur le suffrage féminin. Les refus systématiques ont été justifiés par l'opposition (catholique et ouvrière) à une remise en cause des rôles dits naturels que le suffrage féminin aurait pu induire, et par extension la destruction de la cellule familiale, ciment de la société (CFQF, 2001; B. Studer, 1996).

Durant la décennie suivante, le contexte socioéconomique ambiant péjora non seulement le climat face à cette question politique mais marqua également un tournant quant à la position des partis socialiste et communiste au sujet du rôle social de la femme (Schoeni, 2005)⁶². La gauche de l'échiquier politique, ainsi que les syndicats, s'allièrent à la droite conservatrice dans un discours affirmant la division sexuelle de la société et le rôle essentiel de la femme au foyer (Schoeni, 2005). La religion influait en effet ouvertement la politique, notamment par les influences catholiques qui investirent le champ des politiques sociales qui se développèrent peu à peu durant cette période. Bien que les partis chrétiens-démocrates ne disposaient pas d'un poids politique majoritaire (Meuwly, 2010), les principes de subsidiarité et de proportionnalité ont permis à leur discours sur le couple, la famille, la position de la femme et la fécondité de se faire entendre sur la scène politique (O. Giraud & Lucas, 2009) et de rallier progressivement l'ensemble des partis à leurs visions conservatrices. Ce consensus progressif s'est essentiellement traduit à travers deux questions politiques qui ont marqué l'entre-deux-guerres en Suisse et en Europe : le développement des politiques sociales et familiales ainsi que la lutte contre les doubles salaires dans la fonction publique.

Les politiques qui se développèrent suite aux mouvements sociaux de la fin de la guerre et jusque dans les années 1950 furent de fait empreintes du modèle familial traditionnel (Le Goff, 2005). Les systèmes de compensation en cas de chômage ainsi que l'élaboration de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) se fondèrent sur le référent patriarcal et la valorisation

62 Notons à ce propos, qu'au niveau international Staline a justement opéré un renversement dans la politique familiale mise en œuvre par le parti communiste de l'Union soviétique à cette même période ; passant d'une orientation malthusienne à une autre ouvertement nataliste. Le troisième Code de la famille de 1936 a ainsi interdit l'avortement, auparavant libre et gratuit, et sanctionné les divorces par une augmentation drastique de leur coût (Paul Ariès, 2016 ; Bonvalet, 2015 ; Yvert-Jalu, 1981).

du mariage (CFQF, 2001)⁶³. De même, l'absence d'assurance maternité indique clairement que les politiques ne soutenaient pas le travail féminin (B. Studer, 1997).

En outre, les diverses initiatives pour l'instauration de politiques familiales, notamment pour la création d'allocations familiales, participèrent aussi à réifier la famille (Schoeni, 2012). Ces initiatives, d'abord soutenues par les catholiques-conservateurs, sont rapidement devenues un projet défendu par un large mouvement réunissant une variété d'acteurs politiques et associatifs (Schoeni, 2005). Les allocations familiales étaient envisagées comme nécessaires pour permettre aux familles de subvenir à leurs besoins uniquement avec le salaire de l'époux. Pour les différentes instances qui soutenaient cette initiative, les inégalités sociales étaient dues au nombre d'enfants à charge et une protection économique était nécessaire pour éviter que les mères travaillent pour un salaire d'appoint (Schoeni, 2012).

Les différents débats n'ont pas débouché sur une législation nationale sur les allocations familiales⁶⁴, notamment à cause des réticences du patronat qui s'est opposé à une intervention étatique jugée comme une entrave au libéralisme. Néanmoins, ils ont suscité une valorisation sans précédent dans l'espace politique de la famille, qui s'affirmait explicitement comme un élément central dont il fallait tenir compte dans l'élaboration des politiques sociales (Schoeni, 2012). Cette prescription culmina d'ailleurs en 1942, lorsque le parti catholique conservateur déposa l'initiative populaire « Pour la famille », dont l'un des objectifs était d'inscrire dans la Constitution le caractère fondateur de la cellule familiale pour l'organisation de la société helvétique (Grossenbacher, 2004).

Par ailleurs, il faut souligner que cette promotion politique de la famille et par extension de la maternité, qui comme nous l'avons vu, passait également par l'instauration d'initiatives symboliques comme la Fête de mères (De Luca, 2005a), s'inscrivait dans un climat de déclin généralisé de la natalité dans tous les pays occidentaux. Bien que la priorité

63 L'assurance chômage n'est pas obligatoire avant 1982. Auparavant, les indemnités en cas de perte d'emploi étaient la plupart du temps octroyées par des caisses de chômage syndicales. Or, les femmes ne bénéficiaient de fait pas des mêmes accès que les hommes aux syndicats (Togni, 2015 ; Natchkova & Schoeni, 2005).

64 En revanche, elles furent instaurées dans le secteur public et diverses initiatives privées virent le jour au cours de ces deux décennies.

politique en Suisse s'ancrait plus sur le relèvement de la famille que sur celui de la natalité, des considérations natalistes entraient parfois dans le débat politique (Schoeni, 2012). Le recul de la natalité en œuvre ne resta en effet pas sans provoquer quelques inquiétudes et était perçu comme une composante de la crise de la famille (Praz, 2005). Les commentaires des statistiques de population du Bureau fédéral de la Statistique durant cette période furent particulièrement éloquentes en associant la fécondité élevée à une qualité collective, signe d'une société saine (Praz, 2005).

La convergence de tous les membres de l'échiquier politique vers la promotion accrue des valeurs et devoirs sociaux associés à la maternité a donc instauré une pression familialiste et nataliste qui a renforcé l'antagonisme existant entre femme et emploi.

Ceci étant, malgré la diffusion progressive de l'idéal bourgeois de la famille et la remise en cause de l'emploi féminin qu'il véhicule, les femmes ont toujours travaillé et le monde ouvrier n'a d'ailleurs jamais été exclusivement masculin (Natchkova & Schoeni, 2005; Jobin, 1995). Les caractéristiques de la main-d'œuvre féminine ont d'ailleurs joué un rôle clé dans le développement de l'industrie suisse en permettant au patronat d'engager une force de travail plus flexible et moins coûteuse⁶⁵ (Natchkova & Schoeni, 2005). Cependant, ce salariat féminin fut toléré dans la mesure où la situation économique du pays était relativement saine et qu'il concernait des employées dont le salaire était nécessaire à la survie du ménage⁶⁶. D'ailleurs, les syndicats ne soutenaient pas l'activité lucrative féminine qu'ils associaient à une concurrence déloyale qui privait les hommes d'emploi et qui concourait à faire diminuer les salaires de ces derniers. Les syndicats invoquaient également les dangers du milieu ouvrier qui pouvaient affaiblir la santé et la moralité des femmes et se répercuter directement sur le bien-être familial (Jobin, 1995). Le travail des femmes au début du 20^e siècle était donc envisagé comme « utile et nécessaire mais à titre précaire pour procurer au patronat un avantage financier et pour sauvegarder la hiérarchie sociale » (Natchkova & Schoeni, 2005, p. 27).

65 Les ouvrières gagnaient en moyenne 70% de moins que leurs homologues masculins (Natchkova & Schoeni, 2005).

66 L'Arrêté fédéral du 14 juillet 1942 a d'ailleurs exclu les femmes mariées de toute affiliation à une caisse de chômage si le revenu de leurs époux était jugé suffisant (Togni, 2015). Cette disposition sera supprimée en 1951.

Cependant, dès les années 1920 et de façon encore plus marquée dans les années 1930, l'essor du secteur tertiaire « a offert » de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes. Mais contrairement aux ouvrières, cette insertion dans les services était beaucoup plus visible car les postes occupés par ces femmes (guichetières, employées de bureau, administratrices, etc.) les amenaient à côtoyer l'espace public aux yeux de tous (Schoeni, 2005). Elles incarnaient dès lors un stéréotype de femmes émancipées, jeunes et séduisantes, soit un modèle jugé comme moralement décadent, dont la dactylographe fut l'effigie (Schoeni, 2005). La survenue de ce phénomène a alors concordé avec une amplification des controverses liées à l'emploi féminin, qui s'est incarnée en une polémique virulente visant les doubles salaires dans la fonction publique (Schoeni, 2012, 2005; B. Studer, 1997).

Les fonctionnaires mariées représentaient pour l'ensemble de la classe politique suisse⁶⁷ et pour de larges pans de l'opinion publique une injustice sociale, à la fois à cause de leur état civil et de leur statut socioéconomique. Leur position dans la société s'opposait non seulement à l'idéal de la femme au foyer, mais aussi à la vision de l'emploi féminin qui devait trouver sa raison d'être dans la pauvreté du ménage pour être toléré. Or le revenu des époux fonctionnaires était jugé suffisant et suscita de l'animosité en cette période de crise (Schoeni, 2012, 2005). En Suisse, les discours stigmatisant l'activité lucrative féminine furent soutenus par l'ensemble des partis politiques et fortement relayés dans les médias (Schoeni, 2012).

De ce fait, la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1928 stipulait, sans avoir caractère d'obligation, que le mariage était un juste motif de licenciement pour les femmes⁶⁸ (Schoeni, 2012, 2005). Une série de mesures politiques ont également vu le jour à partir de 1932 dans tous les cantons afin de restreindre l'emploi féminin dans les administrations cantonales et communales (voir Schoeni, 2005 pour un recensement exhaustif de ces mesures) et ont parfois perduré durant plusieurs décennies.

67 Cette offensive contre l'emploi des femmes dans les services publics fut généralisée en Occident. On retrouva notamment cette polémique en Allemagne, en Italie, en Autriche, aux Pays-Bas, en Estonie, en Bulgarie, en Belgique, en Grande-Bretagne, au Canada, aux Etats-Unis ou encore en Australie (Schoeni, 2012).

68 Cet alinéa ne sera abrogé qu'en 2008 (Chancellerie fédérale, 2016).

Le parcours professionnel d'Elisabeth (1930, 2 enfants) par exemple a été infléchi par de telles restrictions lorsqu'elle a été contrainte de quitter son poste de secrétaire au service de santé publique de Bâle au milieu des années 1950 :

« J'ai travaillé au service de santé public, le métier de mes rêves, quelque chose de médical et c'était très intéressant. Mais après j'ai rencontré mon mari [lui aussi fonctionnaire] et ils m'ont dit : « ah vous voulez vous marier ? Oui donc au revoir, l'Etat n'embauche pas de femmes mariées ». Voilà. Et après je devais partir. Tout le monde était au bord des larmes parce que j'étais engagée et ça me plaisait tellement et je trouvais vraiment très intéressant. Et après voilà j'étais à la maison, j'ai eu deux enfants et j'étais à la maison. C'est à dire j'avais ce privilège que le salaire [de mon mari] suffisait, ce n'est plus toujours le cas aujourd'hui ».

Les politiques ne se sont pas toujours traduites par des mesures aussi concrètes et leur contenu variait d'un canton à l'autre, mais elles témoignent de la controverse générale en œuvre sur l'ensemble du territoire à cette époque ; controverse d'ailleurs « comprise » par certaines femmes comme le suggère le témoignage ci-dessus.

Paradoxalement, le nombre de couples effectivement employés dans le secteur public était très faible. L'ampleur de la polémique face à la réalité était donc disproportionnée et faisait plutôt figure d'une réaffirmation forte des discours contre la légitimité de l'emploi féminin, quel qu'il soit (Schoeni, 2012, 2005). L'offensive était en effet essentiellement symbolique face à « la crainte diffuse d'une indifférenciation sexuée dans le monde du travail et de ses conséquences potentielles sur la sphère privée » (Schoeni, 2012, p. 15). La progression des femmes sur le marché de l'emploi faisait figure de menace pour l'ordre social, dans un contexte de crise économique qui mettait à mal l'identité masculine (Schoeni, 2005) et remettait en cause la figure paternelle d'autorité à la base de l'organisation familiale (Elder, 1999 [1974]). Cependant, ses répercussions sur l'activité féminine étaient concrètes. De tels discours signifiaient ainsi à toutes les femmes leur précarité et leur infériorité par rapport aux hommes sur le marché de l'emploi et servaient à segmenter les positions masculines et féminines dans le secteur tertiaire. Ils limitaient la participation des femmes aux postes subalternes et justifiaient un déclassement salarial en argumentant que leurs fonctions n'étaient que des extensions de leurs qualités naturelles (B. Studer, 1997). Cette ségrégation politique et législative sur le marché de l'emploi est ainsi venue renforcer celle à l'œuvre via le

système scolaire sexué afin d'éliminer toute concurrence pour les hommes (Head-König & Mottu-Weber, 1999).

4.4.2 L'esprit des lois et la pression institutionnelle : la femme adulte, toujours subordonnée et contrôlée

Bien que la société évolue continuellement et que parfois le cadre législatif se retrouve en tension avec les valeurs dominantes, il incarne toutefois de manière formalisée les normes sociales d'un moment donné (Pichonnaz, 2013). La législation constitue donc un cadre formel qui cristallise plus ou moins fortement les normes véhiculées et permet d'évaluer la position attribuée aux femmes dans une société.

Sur le plan familial, l'entrée en vigueur du Code civil suisse (CCS) (1907) en 1912, a éliminé la tutelle maritale, en vigueur depuis la Constitution de 1848, permettant ainsi aux femmes mariées⁶⁹ de disposer de leur fortune et de leurs objets personnels. Elles ont acquis en même temps un plus grand pouvoir décisionnel sur l'éducation de leurs enfants en ayant le droit de participer à la puissance parentale et d'exercer la tutelle de leurs enfants (CFQF, 2001). Cependant, malgré ces évolutions, la liberté juridique et civique des femmes fut largement restreinte tout au long du 20^e siècle, la législation leur attribuant un statut inférieur et dépendant des hommes dans de nombreux domaines.

Le droit matrimonial institué par le CCS restait en effet patriarcal. La liberté d'action et de décision des femmes mariées était restreinte, toujours soumise aux décisions de leurs époux. L'homme est promulgué « chef de l'union conjugale [...] et pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants » (art. 160, CCS, 1907). Quant à la femme, « elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune. Elle dirige le ménage » (art. 161, CCS, 1907). A ce titre, elle ne pouvait donc représenter l'union conjugale que pour les besoins courants du ménage (art. 163, CCS, 1907) et ce droit de représentation pouvait lui être retiré par son époux s'il estimait qu'elle était incapable de

69 En ce qui concerne les femmes non mariées, leur mise sous tutelle masculine fut abolie dans l'ensemble des cantons (souverains en matière de droit civil jusqu'en 1912) par la loi fédérale relative à l'exercice des droits civils de 1882 (CFQF, 2001).

l'exercer (art. 164, CCS, 1907). Le rôle de la conjointe se cantonnait donc au milieu domestique. Elle ne pouvait d'ailleurs exercer une profession qu'avec l'accord de son mari (art. 167, CCS, 1907).

On retrouve d'ailleurs l'écho concret de telles législations dans la vie de certaines femmes, qui ne pouvaient pas formellement s'opposer aux décisions de leurs époux, comme l'évoque Hélène (1935, 2 enfants) :

« J'ai toujours voulu aller travailler, mon mari voulait pas [...] parce que il estimait que mon rôle était de rester avec les enfants à la maison et puis bien qu'ils étaient pas là toute la journée [les enfants étaient à l'école] mais quand même, c'était encore c'était comme ça et puis c'est tout ! C'était comme ça. »

En outre, l'union des biens faisait office de régime matrimonial ordinaire (art. 178, CCS, 1907) et c'était au mari que revenait la gestion des avoirs financiers du ménage (art. 200–201, CCS, 1907). Le CCS a ainsi ancré dans la loi le partage des rôles et des champs d'action entre une sphère publique masculine et une sphère privée féminine. En outre, l'entière des décisions devaient être prises sous contrôle masculin, ce qui exprimait la subordination de cette seconde sphère à la première. « Le foyer, la famille, le privé sont en fait pensés à partir des besoins masculins comme des lieux où les hommes peuvent se retirer du monde extérieur, lieux dont ils ont aussi la gouverne » (B. Studer, 1996, p. 360).

Cette éviction juridique et civique des femmes a perduré durant plusieurs décennies et le droit à disposer de sa propre vie sans limitation due au fait d'être une femme ne sera rendu possible (d'un point de vue formel) qu'à la fin du siècle, voire au début des années 2000. Le suffrage féminin a ainsi été accepté en 1971 au niveau national⁷⁰. Toutefois, chaque canton étant libre d'instaurer ou non le droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau cantonal, certains ont refusé son introduction durant encore des années. Ce n'est donc qu'en 1990, après que le Tribunal fédéral soit intervenu pour contraindre Appenzell Rhodes-Intérieures à octroyer le droit de vote aux femmes, que l'égalité politique est devenue effective sur la totalité du territoire helvétique (CFQF, 2001). En 1981, le peuple a accepté que le principe d'égalité entre hommes et femmes dans les domaines de l'éducation, de

70 En Europe, seul le Portugal accorda le suffrage féminin plus tardivement (en 1976) (B. Studer, 1996).

l'emploi et de la famille soit inscrit dans la Constitution fédérale⁷¹. La révision du droit matrimonial mise en application en 1988 s'est alors fondée sur l'égalité entre les sexes et, les principes de partenariat entre les conjoints ont supplanté celui du patriarcat. Les conjoints étaient dorénavant responsables à part égale de l'entretien du ménage et de l'éducation des enfants (art. 163, CCS, 1984), la gestion maritale des biens du ménage a été abrogée, tout comme l'autorisation du mari pour que l'épouse exerce une activité lucrative. En outre, le régime matrimonial légal est devenu la participation aux acquêts, soit un régime plus égalitaire (art. 181, CCS, 1984). La réforme de certaines dispositions juridiques se fera attendre malgré tout jusqu'au début du 21^e siècle. C'est le cas notamment de l'instauration d'une assurance maternité obligatoire (2004) et de la décriminalisation de l'avortement (2002)⁷² au niveau fédéral.

En ce qui concerne l'avortement, il était légiféré différemment au sein de chaque canton jusqu'à l'introduction du Code pénal suisse (CPS) en 1942. Ce dernier a alors uniformisé une solution dite « des indications médicales » qui exemptait d'une peine pénale les acteurs liés à un avortement commis « en vue d'écarter un danger impossible à détourner autrement et menaçant la vie de la mère ou menaçant sérieusement sa santé d'une atteinte grave et permanente » (art. 120, CPS, 1937). Ce même article du CPS instituait donc une surveillance légale de l'Etat vis-à-vis des interruptions de grossesses puisqu'une telle pratique devait en outre avoir reçu l'aval d'un second médecin agréé par les autorités compétentes qui était tenu d'en référer immédiatement à ces dernières. Toutefois, il n'était pas rare que les médecins des cantons les moins conservateurs interprètent relativement librement la mise en péril de la santé de la mère en invoquant sa santé psychique (CFQF, 2001).

L'avortement n'était donc pas impossible mais la procédure n'en était pas moins stigmatisante pour les femmes qui effectuaient une telle démarche ; ce qui motivait certaines à préférer la voie clandestine (Burgnard, 2015). Toutefois, une interruption de grossesse était parfois

71 La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) de 1996 vint compléter ces mesures en faveur de l'égalité en visant à lutter contre les discriminations faites envers les femmes sur le marché de l'emploi.

72 Il s'agit de mesures d'harmonisation au niveau fédéral. En ce qui concerne l'assurance maternité, il s'agit de son inscription dans la Constitution fédérale mais de nombreux employeurs octroyaient un congé à leurs employées.

jugée préférable à d'autres stigmates comme ceux liés au mariage de réparation, dont nous avons déjà parlé, ou à une entrave juridique pour les femmes célibataires. La législation prévoyait en effet la mise sous autorité tutélaire des enfants illégitimes, à moins que cette dernière ne juge utile de rendre l'autorité parentale à la mère (art. 311, CCS, 1907).

C'est pour cette raison, notamment, que Marie (1920, 0 enfant) a choisi d'avorter lorsqu'elle tomba enceinte de son compagnon. Après avoir divorcé une première fois, elle ne voulait pas se marier à nouveau, ni être entravée dans sa liberté individuelle :

Marie : Là si vous vouliez garder l'enfant, si vous étiez enceinte, et que l'enfant naissait... alors si vous le gardiez, on vous collait en tutelle ! [...] Parce qu'on n'était pas marié !

Int. : C'est pour ça que vous n'avez pas gardé l'enfant ?

Marie : Oui pour ça. Et puis je ne voulais pas me remarier.

Cette mise en tutelle impliquait notamment que la distribution des pensions alimentaires versées par les pères étaient gérées par les services sociaux, dont la dureté dans certains cantons marqua profondément certaines femmes :

« C'était de ces magouilles dans le service social ! [...] On était toutes des filles perdues, ils essayaient tous de nous... soit nous prendre l'enfant oui, soit nous faire quitter le Valais. C'était comme ça. Moi j'appelle ces gens-là des grenouilles de bénitier, elles étaient tout le temps à l'église et derrière elles étaient pleines de méchanceté. Oui, c'est pas très... c'est vrai il faut voir les choses comme elles sont, oui, c'est pas très humain, c'est pas très humain ! » (Hélène, 1935, 2 enfants).

Un système de placement de force des enfants faisait en effet partie de la politique sociale dans toutes les régions helvétiques durant la première moitié du 20^e siècle. Bien que cette partie de l'histoire suisse soit encore méconnue et peu reconnue, de récentes études (Praz, Furrer, & Kiener, 2014; Leuenberger & Seglias, 2009; Heller, Avanzino, & Lacharme, 2005) estiment que plusieurs milliers d'enfants orphelins, illégitimes ou issus des milieux les plus pauvres furent placés par les autorités dans des fermes où ils servaient de main-d'œuvre bon-marché.

4.5 L'entre-deux-guerres : une période de socialisation empreinte d'ambiguïté

La supposée prise d'indépendance des femmes durant le premier conflit mondial, conjuguée à l'instabilité socioéconomique et politique, ainsi que la crainte de la dénatalité durant l'entre-deux-guerres, favorisèrent l'agrégation des discours des élites autour de la revalorisation et de la légitimation d'une organisation sociétale sexuée. Durant leur enfance et leur adolescence, les parents des baby-boomers évoluèrent donc dans un contexte de fermeture et de durcissement caractérisé par une congruence des discours sur la famille en tant que cellule essentielle à l'équilibre de la communauté. La maternité y était érigée au rang de fonction sociale (Thébaud, 1992a) dans une société dont la cohésion semblait dépendre du contrôle moral et social de ses membres, et particulièrement des femmes. Les valeurs familiales et communautaires ainsi que le sens du devoir ont été promulguées par les différentes instances socialisatrices afin d'inciter les femmes à se conformer à un parcours de vie normé et standardisé, soit remplir les fonctions d'épouse, de mère et de ménagère.

Cette standardisation des trajectoires individuelles, concomitante au développement des institutions sociales depuis le 19^e siècle, établit en effet des normes d'âge et de genre qu'il convenait de respecter pour bénéficier d'une protection étatique (Kohli, 2007; Kohli & Meyer, 1986). Dans la société industrialisée et urbanisée, le parcours de vie devint à cet effet une instance de contrôle social de plus en plus intériorisée qui se substitua à celui exercé par les communautés villageoises (Sapin et al., 2014). Il n'est donc pas étonnant de constater que la période était marquée par une forte imprégnation personnelle du souci de respectabilité, édicté par la famille et relayé par les institutions qui veillaient au respect de l'horloge sociale. Toute trajectoire jugée « déviante » était à ce titre fermement condamnée sur les plans moral et/ou légal par les institutions qui avaient une visibilité notoire dans l'organisation sociale.

Toutefois ce « mouvement de sursaut moral de l'après-guerre » (Praz, 2005, p. 424) s'est également traduit par l'émergence de nouveaux discours sur le couple. Le choix du futur conjoint et la construction d'une relation sérieuse, dont le corollaire est l'imaginaire de l'amour avec un grand « A », est devenu un idéal diffus dans ces générations de jeunes. En outre, la culture de masse participa à construire une nouvelle féminité

et les évolutions de la doctrine protestante contribuèrent petit à petit à une redéfinition du couple et de la sexualité, tournés vers l'harmonie. Les agents socialisateurs de cette période ont donc concouru à propager des dispositions à la fois traditionnelles et renouvelées, qui témoignent de l'ambiguïté ambiante.

En effet, cette première partie du 20^e siècle est marquée par l'ambivalence d'un contexte qui montre des signes d'évolutions et de changements par rapport aux générations précédentes tout en s'appliquant à réaffirmer fortement un système de genre traditionnel (Thébaud, 1992a). A ce titre, le salariat féminin servit de moteur à l'expansion et l'évolution de l'économie suisse (Natchkova & Schoeni, 2005) et n'a *in fine* jamais été proscrit. Cependant la polémique sur les doubles salaires en particulier, et sur l'emploi féminin en général, permit de légitimer des salaires inférieurs et des positions subalternes pour les femmes (Schoeni, 2012; B. Studer, 1997; Jobin, 1995), accusées de transgresser l'ordre naturel. Les mères des baby-boomers ont ainsi été socialisées dans un contexte clairement hostile vis-à-vis de l'emploi féminin, malgré la tertiarisation de l'emploi des femmes dont elles ont été les témoins et les actrices. Dans la même logique, les possibilités de formation des jeunes filles augmentèrent par rapport aux générations précédentes. Mais cette instruction prolongée visait à leur inculquer comment tenir leur futur rôle dans la société et à les orienter vers des professions correspondant à leurs qualités « propres » (Head-König & Mottu-Weber, 1999). Le travail et l'éducation des femmes furent donc tolérés voire encouragés, pour autant que ces évolutions ne portent pas préjudice à l'institution familiale et ne fassent pas concurrence aux hommes dans l'espace public (Lagrave, 1992).

Par ailleurs, les différents mouvements féminins qui participèrent à ces évolutions étaient également empreints d'ambivalence en promulguant une volonté de changement tout en s'appuyant sur une argumentation qui respectait les rôles sexués. La majorité de celles engagées dans la lutte pour l'émancipation féminine soutenait ainsi un réordonnement social en incitant les femmes à être des citoyennes modèles (engagées dans les affaires caritatives, exerçant des professions typiquement féminines et éduquées aux savoirs ménagers) (Chaponnière, 1992). Ce respect de la complémentarité sexuée n'était pas non plus remis en cause dans la diffusion des archétypes renouvelés du couple harmonieux et de la féminité, promulgué par la culture de masse et les transformations de la doctrine protestante.

D'ailleurs, ces nouvelles représentations de la sexualité contrastaient avec la persistance des tabous au sein des familles.

Enfin, l'essor de la socialisation horizontale qui eut lieu grâce aux mouvements de jeunesse, dont les mères des baby-boomers constituèrent les premières générations à avoir pu en profiter, imprégna également cette période de façon paradoxale. Tout en guidant les femmes dans leur futur devoir maternel empreint de traditionalisme, ils ouvrirent des espaces de libertés extra-familiales et suscitèrent chez les jeunes filles une orientation vers le monde externe et vers des possibilités d'endosser un rôle actif dans la communauté (Bonvalet, 2015).

On entrevoit donc de nouveaux modes d'acquisition de la culture et des valeurs par la jeunesse durant l'entre-deux guerres en Suisse. Mais cette transmission restait néanmoins majoritairement encadrée et contrôlée par les aînés, à l'instar de ce que Mead (1971) a qualifié de culture « postfigurative »⁷³.

73 Mead (1971) distingue trois types de transmissions culturelles entre les générations : la forme *postfigurative*, ancrée dans le passé où les enfants apprennent des aînés, la forme *préfigurative* où les parents apprennent également des enfants car ces derniers sont acteurs de changements et enfin, la forme *cofigurative* où la transmission se fait principalement entre pairs. Selon elle, les jeunes baby-boomers américains dont la jeunesse a été marquée par les mouvements sociaux et les luttes estudiantines des années 1960–70 seraient à l'origine d'un changement abrupt de transmission culturelle entre les générations en ayant instauré la forme préfigurative à la place de la forme postfigurative prévalant auparavant.